

L'anesthésie dans le traitement des maladies des onglons

– Pas toujours, mais toujours quand c'est nécessaire !

Pour des traitements des onglons conformes à la protection des animaux et à la sécurité au travail, une anesthésie appropriée est absolument nécessaire dans certains cas. Cela n'est pas seulement éthiquement requis envers l'animal traité, mais aussi légalement prescrit et essentiel pour votre propre sécurité.

Nécessité de l'anesthésie

Une anesthésie est absolument nécessaire dans les cas suivants :

- Ulcères complexes des onglons ou lésions de plus de 2 cm de diamètre
- Interventions où le tissu podophylleux (pododerme, vif) est affecté ou ne peut pas être épargné

Dans ces cas, un vétérinaire doit être consulté sans exception.

Avantages de l'anesthésie

- Garantit un traitement indolore et efficace
- Minimise les mouvements de défense dangereux de l'animal
- Accélère la guérison de la lésion

Base légale en Suisse

La loi suisse sur la protection des animaux (art. 16) stipule clairement : Les interventions causant des douleurs DOIVENT être effectuées sous anesthésie par une personne compétente. Le non-respect peut avoir des conséquences pénales.

Sécurité au travail

Une anesthésie correcte protège non seulement l'animal, mais aussi vous-même.

- Empêche les mouvements inattendus de l'animal
- Réduit le risque de blessures dues aux coups de pied ou aux chocs
- Permet un travail plus calme et plus concentré

Pour en savoir plus: [RS 455 - Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la... | Fedlex](#)